

AIO certifie que l'entreprise :

HYDROKARST 9 Bis avenue de la Falaise 38360 SASSENAGE FRANCE

a été audité et jugé conforme aux exigences de :

L' Arrêté du 29 Septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares (en application au 01/02/2019)

Le champ d'application est le suivant :

Travaux Hyperbares mention A et D.

Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences du texte ci-dessus, ce certificat est valable jusqu'au : 1^{er} juillet 2023

Date de première certification : 2 juillet 2019

Certificat n° FR20190019_1 Date d'émission : 2 juillet 2019

Didier ANSEL – Directeur Général

Des informations complémentaires concernant le périmètre de certificat peuvent être obtenues auprès de l'organisme certifié. La vérification de la validité de ce certificat est possible en adressant votre demande à l'adresse email : contact@aiocertification.com